

## Quiz 2 – Évaluation intermédiaire (milieu de formation)

Objectif : vérifier la compréhension des règles juridiques et pratiques du bail commercial.

1. La révision du loyer d'un bail commercial peut intervenir :
  - A. Tous les 3 ans
  - B. Tous les ans
  - C. Tous les 6 mois
  - D. Tous les 9 ans uniquement

Réponse : A
  
2. Le droit au renouvellement du bail commercial permet au locataire :
  - A. De renouveler son bail à l'expiration
  - B. De vendre le bien
  - C. De modifier le bail seul
  - D. De supprimer les charges

Réponse : A
  
3. Le droit au bail correspond :
  - A. À la valeur attachée au droit d'occuper les locaux commerciaux
  - B. Au prix de vente du bien
  - C. À la taxe foncière
  - D. Aux charges de copropriété

Réponse : A

# allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

Qualiopi  
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie  
d'actions suivantes : **ACTIONS DE FORMATION**

4. Le bail commercial doit préciser :

- A. La destination des locaux
- B. La couleur des murs
- C. Le salaire du locataire
- D. Les impôts du bailleur

Réponse : A

5. La copropriété peut :

- A. Limiter certaines activités commerciales
- B. Supprimer le bail commercial
- C. Fixer le loyer
- D. Modifier la durée du bail

Réponse : A

**RCS NICE 925 002 990**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93061116506 auprès du préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur